<u>Quelques informations en bref pour vous aider lors de l'arrivée de nouveaux enfants</u>



- 1. Remplir une **Entente de service**
 - Vérifier que vous ayez une date de début et une date de fin dans votre entente de service.
 - > S'assurer que vous avez rempli **toutes les cases nécessaires**.
- 2. Remplir une **Demande d'admissibilité à contribution réduite** (formulaire PCR)
 - Vérifier que la date de début sur votre entente est la même que dans la date prévue de la 1er journée de garde inscrite sur le formulaire PCR
 - Vous devez avoir le certificat de naissance du parent et de l'enfant. Nous devons avoir la photocopie des certificats de naissance, SVP veuillez inscrire sur la copie « original vu par et vos initiales ». Si le parent n'a pas les certificats de naissance, il doit en faire la demande et nous fournir la copie de sa demande avec la preuve de la date de la demande. (Normalement la période d'attente pour recevoir un certificat de naissance est de 2 semaines.)
 - Vérifier que le parent qui a signé le formulaire PCR est bien celui dont vous avez le certificat de naissance.
- 3. Remplir une **Fiche d'inscription** que vous gardez dans vos dossiers et remette aux parents lorsqu'ils quitteront votre service de garde.
- 4. Compléter les protocoles d'acétaminophène et d'insectifuge.

SVP faire parvenir la nouvelle entente de service, la demande PCR originale et les certificats de naissance (avec mention « original vu + initiales) au moins 7 jours avant l'entrée de l'enfant.

<u>Quelques informations en bref pour vous aider lorsqu'un enfant quitte votre service</u>

- 1. Si c'est le parent qui met fin à l'entente vous devez :
 - > Nous fournir la **formule de résiliation** que le parent a signée
 - Nous fournir et fournir aux parents une Attestation de services de garde fournis
 - > Remettre au parent la fiche d'inscription de l'enfant
- 2. Si c'est vous qui ne renouveler pas l'entente vous devez :
 - Nous fournir et fournir aux parents une Attestation de services de garde fournis
 - > Remettre au parent la fiche d'inscription de l'enfant

Vous devez nous fournir une attestation de garde fournis (sans délai) même si l'enfant débute l'école et quitte à la fin ou avant la fin du contrat.